

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 8 décembre 2014 à 20 h au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Diane Tremblay  
Sylvie Bolduc  
Emmanuel Deschênes  
Ruth Tremblay  
Régis Pilote

Absence : Pierre Tremblay, conseiller

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION – DROIT SUPPLÉTIF
5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 77-08 DANS LE BUT D'INTERDIRE LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES
6. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS
7. REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET
8. RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015
9. RECONDUCTION DU POSTE DE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE
10. RÉSOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS
11. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
12. RÉSOLUTION SPCA
13. RÉSOLUTION AUTORISANT L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT DANS L'EMPRISE DE LA RUE GEMMA-TREMBLAY
14. RÉSOLUTION D'APPUI AUX DEMANDES ADRESSÉES PAR PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU
15. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DÉMARCHE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX
16. FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
17. TRAVAUX TECQ
18. DEMANDE DE DON
  - ÉMISSION « ÇA SE PASSE CHEZ VOUS »
  - RELÈVE AGRICOLE DE CHARLEVOIX
  - FABRIQUE DES ÉBOULEMENTS (CHAUFFAGE)
19. MOTION DE FÉLICITATIONS – RALLYE BRASSERIE
20. MOTION DE FÉLICITATIONS - NOËL DES CHEVALIERS DE COLOMB
21. REPRÉSENTATION
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **191-12-14 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **192-12-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté.

#### **193-12-14 Adoption des comptes**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

##### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

GÉLINAS STEVE (BUSSIÈRES ISABELLE)	107.10 \$
LANGÉVIN PHILIPPE (BOUCHARD MIMIE)	139.18 \$

LAROUCHE ANDRÉ (AUDET ANNICK)	397.97 \$
ROY MICHEL (FOURNIER FABIENNE)	158.05 \$
SIMARD ÉRIC	104.48 \$
THERIAULT BENOIT	253.32 \$
TREMBLAY MARTIN	1 311.95 \$
TREMBLAY DANIÈLE	32.80 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	1 258.98 \$
BELL CANADA	218.27 \$
CANADA POST CORPORATION	185.05 \$
CHEZ S. DUCHESNE	92.14 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	182.34 \$
DERY TÉLÉCOM	82.68 \$
DISTRIBUTION SIMARD INC.	357.17 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	170.56 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	649.66 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	96.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	724.20 \$
LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC.	69.83 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	26.93 \$
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES	292.55 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	28.75 \$
POSTES CANADA	293.19 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	321.93 \$
SONIC	4 791.24 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	1 322.22 \$
	<hr/>
	<b>13 668.54 \$</b>

#### **SECURITÉ PUBLIQUE**

9255-6463 QUÉBEC INC. BRODERIE RB	889.76 \$
ACKLANDS GRAINGER INC.	1 015.32 \$
BELL CANADA	97.83 \$
BELL MOBILITÉ	339.64 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 202.00 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 038.15 \$
HYDRO-QUÉBEC	603.04 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	351.59 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	519.98 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	20.00 \$
	<hr/>
	<b>11 077.31 \$</b>

#### **VOIRIE-TRANSPORT**

BOUCHARD PATRICK	61.98 \$
BAIE-ST-PAUL PLYMOUTH CHRYSLER	462.24 \$
BELL CANADA	97.82 \$
CÉGEP DE JONQUIÈRE	747.34 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	1 158.09 \$
COMPASS MINERALS	15 659.21 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	75.29 \$
ESSO	3 567.72 \$
F. MARTEL & FILS INC.	6 720.01 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 322.51 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU INC.	920.37 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	153.33 \$
HYDRO-QUÉBEC	378.00 \$
LES ARTISTES DU LED INC	287.26 \$
LES ENTREPRISES AUDET-TREMBLAY INC.	3 009.59 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS	1 327.90 \$
PIÈCES D'AUTOS LA MALBAIE INC.	119.21 \$
P N GARIEPY INC.	189.68 \$
PRÉCISION SG	277.52 \$
SIMARD SUSPENSIONS INC.	19 239.42 \$
SOLUGAZ	533.26 \$
	<hr/>
	<b>58 307.75 \$</b>

**ECLAIRAGE DE RUE**

HYDRO-QUÉBEC	2 193.64 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE INC.	786.43 \$
	<hr/>
	<b>2 980.07 \$</b>

**AQUEDUC**

ACKLANDS GRAINGER INC.	285.07 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	666.86 \$
FRAIS DE POSTE - REMBOURSEMENT TESTS D'EAU	115.55 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÈNES INC.	172.46 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 093.59 \$
LES ENTREPRISES AUDET-TREMBLAY INC.	330.29 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	441.82 \$
SANI-PLUS INC.	174.68 \$
	<hr/>
	<b>3 280.32 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	96.80 \$
FQM	42.39 \$
GAÉTAN BOLDOC & ASSOCIÉS INC.	292.62 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 156.12 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	110.75 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	793.33 \$
SPI SANTÉ SÉCURITÉ	449.55 \$
	<hr/>
	<b>3 941.56 \$</b>

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	1 024.07 \$
	<hr/>
	<b>1 024.07 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

BELL CANADA	104.11 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	25.00 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR.	46.84 \$
HYDRO-QUÉBEC	383.82 \$
	<hr/>
	<b>559.77 \$</b>

**URBANISME**

AUDET NORMAND	80.00 \$
PELLETIER LUC	110.00 \$
LABERGE FRANCE	40.00 \$
DESMEULES MARIO	100.00 \$
VALLIÈRES MARTIN	90.00 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	1 141.67 \$
PETITE CAISSE (REMBOURSEMENT)	68.04 \$
TREMBLAY & FORTIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	1 753.37 \$
	<hr/>
	<b>3 383.08 \$</b>

**DONS**

TREMBLAY ISABELLE	200.00 \$
TREMBLAY MYLÈNE	200.00 \$
CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS DES ÉBOULEMENTS	200.00 \$
FLEURISTE CÉLINE	57.49 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE CHARLEVOIX OUEST	50.00 \$
	<hr/>
	<b>707.49 \$</b>

**TOTAL** **98 929.96 \$**

**194-12-14 Avis de motion – droit supplétif**

Diane Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un

règlement concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière.

**195-12-14 Avis de motion – règlement modifiant le règlement n° 77-08 dans le but d'interdire le nourrissage des animaux sauvages**

Régis Pilote, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement n° 77-08 dans le but d'interdire le nourrissage des animaux sauvages.

**196-12-14 Déneigement des trottoirs**

**CONSIDÉRANT** la rencontre d'information tenue le 3 novembre dernier concernant le déneigement des trottoirs;

**CONSIDÉRANT** les conséquences monétaires sur la taxation future des contribuables;

**CONSIDÉRANT** la forte probabilité que les coûts des contrats subissent des augmentations dans le temps, bien que le conseil pouvait prendre position dans le futur et cesser le déneigement si tel était le cas;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait difficile d'assurer la qualité et la sécurité aux utilisateurs des trottoirs, étant donné la topographie, les vents presque toujours présents et la quantité abondante de neige à déplacer;

**CONSIDÉRANT** la communication constante requise entre l'entrepreneur de la route 362 dont nous n'avons aucun contrôle et l'entrepreneur de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas procéder au déneigement des trottoirs et ce, dans les deux secteurs de la municipalité.

**197-12-14 Report de l'adoption du budget**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de reporter la date d'adoption du budget 2015 en janvier prochain, date qui sera déterminée lors de la séance régulière du 12 janvier 2015.

**198-12-14 Résolution établissant le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- |               |                        |
|---------------|------------------------|
| • 12 janvier  | • 2 février            |
| • 2 mars      | • 7 avril              |
| • 4 mai       | • 1 <sup>er</sup> juin |
| • 6 juillet   | • 3 août               |
| • 8 septembre | • 5 octobre            |
| • 2 novembre  | • 7 décembre           |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### **199-12-14 Reconduction du poste de secrétaire réceptionniste**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de prolonger d'un an le poste de secrétaire-réceptionniste occupé par Madame Lise Audet, selon les conditions établies dans le contrat de travail des employés municipaux.

#### **200-12-14 Résolution MTQ**

**CONSIDÉRANT** que la saison hivernale est débutée et que nous devons affronter les accumulations de neige très bientôt;

**CONSIDÉRANT** que dans le secteur du village des Éboulements, la largeur de la route se rétrécit rapidement dans ces conditions et qu'une attention particulière doit être portée afin qu'elle soit déneigée à sa largeur maximale;

**CONSIDÉRANT** que par mesure préventive, nous devons nous assurer que les grilles pour l'écoulement de l'eau ne soient pas bloquées par d'éventuelles accumulations de neige sur la chaussée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de demander au ministère des Transports d'aviser son entrepreneur responsable de l'entretien, d'ouvrir la route du Fleuve dans le secteur du village au maximum de sa largeur et de bien dégager les grilles d'écoulement de l'eau, et ce, afin d'éviter le rétrécissement de la voie publique et le blocage des grilles qui pourraient causer de grandes accumulations d'eau sur la chaussée, advenant des précipitations liquides pendant la saison hivernale.

#### **Dépôt modification au rôle**

La directrice générale dépose une modification au rôle, en date du 27 novembre 2014, soit,

- Pour le rôle antérieur une augmentation de 313 300 \$ portant celui-ci à 212 767 500 \$,

- Pour le rôle en vigueur, une augmentation de 1 916 800 \$, portant celui-ci à 216 865 700 \$.

#### **201-12-14 Résolution SPCA**

**ATTENDU** que la MRC de Charlevoix annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire en exerçant par règlement la compétence en matière de fourrière et de contrôle des animaux sur le territoire de la MRC, en application des articles 678.0.1 et suivants du Code municipal;

**ATTENDU** que les municipalités locales disposent de 90 jours suivants la réception de la résolution de la MRC, pour transmettre à la MRC, par courrier recommandé, une résolution exprimant leur désaccord relativement à l'exercice de la compétence déclarée;

**ATTENDU** que la municipalité des Éboulements est en désaccord relativement à l'exercice de la compétence déclarée par la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal des Éboulements, par la présente, informe la MRC de Charlevoix de son désaccord relativement à l'exercice de la compétence en matière de fourrière et contrôle d'animaux;

**QUE** la présente résolution soit transmise par courrier recommandé à la MRC de Charlevoix.

#### **202-12-14 Résolution autorisant l'occupation d'un bâtiment dans l'emprise de la rue Gemma-Tremblay**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulement a acquis le chemin Gemma-Tremblay par voie de résolution numéro 91-05-13;

**CONSIDÉRANT** qu'une grange empiète partiellement dans l'emprise du chemin Gemma-Tremblay sans pour autant nuire à la circulation, le déneigement, etc.;

**CONSIDÉRANT** que le règlement n° 163-13, intitulé « **Règlement sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal** » article 1 - Autorisation requise - stipule que :  
« *L'occupation du domaine public de la Municipalité est interdite sans une autorisation donnée par le conseil de la Municipalité, par résolution, conformément au règlement; ».*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'espace occupé par la grange dans l'emprise du chemin Gemma-Tremblay.

## **203-12-14 Résolution d'appui aux demandes adressées par Produits Forestiers Résolu**

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est actuellement en processus de révision des garanties d'approvisionnement;

**ATTENDU QUE** la situation précaire de l'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Hilarion et les répercussions engendrées sur l'usine de papier de Clermont;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Produits forestiers Résolu adresse une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vue d'obtenir une garantie d'approvisionnement d'un volume de bois de 106 525 m<sup>3</sup> pour une période trois à cinq ans;

**ATTENDU QUE** la garantie totale requise est de 192 225 m<sup>3</sup> pour deux factions, représentant 75 % des besoins de l'usine qui sont établis à 256 300 m<sup>3</sup>;

**ATTENDU QUE** des sources potentielles sont disponibles pour permettre cette garantie, dont un volume de bois non récolté dans l'UAF 33051 de 35 000 m<sup>3</sup> et tout autre volume rendu disponible dans l'UAF 33-51;

**ATTENDU QUE** cette garantie d'approvisionnement est nécessaire pour assurer le plein fonctionnement des usines de Clermont et de Saint-Hilarion et éviter des fermetures temporaires et les pertes d'emplois et d'expertise associées à ces fermetures;

**ATTENDU QUE** les retombées économiques liées au fonctionnement de ces usines pour la région sont estimées à 60 millions de dollars annuellement et qu'elles se traduisent par le maintien de 300 emplois directs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements appuie les demandes adressées par Produits forestiers Résolu auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de garantir l'approvisionnement de bois requis pour assurer le fonctionnement des usines de Clermont et de Saint-Hilarion et conserver ainsi les emplois, les retombées économiques et l'expertise dans la région de Charlevoix;
- **QUE** cette garantie d'approvisionnement soit confirmée pour une période de trois à cinq ans afin d'éviter toute situation précaire pour les deux usines de Charlevoix;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, et à madame Caroline Simard, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré.

## **204-12-14 Résolution d'appui à la démarche de la commission scolaire de Charlevoix**

**CONSIDÉRANT** le projet de fusions des commissions scolaires présenté par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MÉLS), lors de la rencontre avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tenue le 19 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que, le jeudi 20 novembre 2014, les commissions scolaires ont été informées des enjeux qui seront considérés dans un éventuel projet de loi, notamment le regroupement de commissions scolaires;

**CONSIDÉRANT** que la région de la Capitale-Nationale se verrait organisée en deux commissions scolaires alors qu'actuellement cinq commissions scolaires occupent cette région administrative;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Charlevoix serait jumelée avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Charlevoix, dont la clientèle est de 3 000 élèves, représenterait environ 7 % de la nouvelle entité proposée par le MÉLS, dont la clientèle totaliserait 42 000 élèves;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme d'une fusion avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, la représentativité de la région de Charlevoix serait indéniablement compromise. Selon les modalités actuelles d'établissement des circonscriptions, Charlevoix représenterait une (1) circonscription sur onze (11) ou douze (12);

**CONSIDÉRANT** les particularités et les besoins propres à Charlevoix (ruralité, indice de défavorisation, étendue du territoire, présence de l'Isle-aux-Coudres, etc.);

**CONSIDÉRANT** la culture organisationnelle qui caractérise la Commission scolaire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons la qualité de l'ensemble des services offerts par la Commission scolaire de Charlevoix à la communauté en réponse aux besoins propres de la région;

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons également la grande capacité de l'organisation à répondre rapidement aux situations particulières et d'exception qui demandent un soutien adapté aux besoins des milieux;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages des petits milieux, notamment la facilité de tisser des liens avec les partenaires régionaux au bénéfice de toutes les parties;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la région de Charlevoix de maintenir des instances décisionnelles sur son territoire;



**CONSIDÉRANT** l'importance pour la région de Charlevoix d'avoir sa propre instance en éducation (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle) en la Commission scolaire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la capacité de répondre et de soutenir les besoins de formation auprès des entreprises de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les facteurs géographiques particuliers du territoire de Charlevoix ainsi que l'étendue actuelle de la Commission scolaire de Charlevoix, soit de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine, et ce, incluant l'Isle-aux-Coudres dont l'accès n'est possible que par traversier;

**CONSIDÉRANT** la distance et les caractéristiques des territoires qui séparent la Commission scolaire de Charlevoix des commissions scolaires limitrophes, notamment la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (150 km du siège social de Québec et traversée des caps de Charlevoix);

**CONSIDÉRANT** l'importance que représente le maintien des petites écoles pour la survie des villages de Charlevoix (la Commission scolaire de Charlevoix compte trois (3) écoles de moins de 40 élèves, sept (7) écoles de 41 à 90 élèves et cinq (5) écoles de 91 à 312 élèves);

**CONSIDÉRANT** que les écoles primaires représentent le « cœur du village » en étant une plaque tournante pour l'attrait de nouvelles familles et l'équilibre des générations;

**CONSIDÉRANT** que le partenariat avec le milieu de Charlevoix est facilité par des instances propres à la région et une collaboration de proximité (ex. : le CSSS, les municipalités, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est) et que la région est reconnue pour sa mobilisation collective à soutenir la réussite des jeunes de Charlevoix (ex. : le COREC);

**CONSIDÉRANT** que l'occupation du territoire au Québec est un enjeu qui oblige la considération de facteurs particuliers liés aux régions et la nécessité de moduler les mesures prises par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, décrétée par le Parlement du Québec, précise à l'article 5, alinéa 5, l'importance du *principe d'action gouvernementale modulée* qui est définie comme suit : *l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;*

**CONSIDÉRANT** qu'une fusion éventuelle aurait des impacts tant socioculturels que socio-économiques pour le milieu de Charlevoix qui se traduiraient en pertes notamment au niveau des emplois et du siège social, mais aussi en perte de main-d'œuvre qualifiée au profit des autres régions et des grands centres;

**CONSIDÉRANT** que la planification stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire de Charlevoix fut adoptée par le Conseil

des commissaires et approuvée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS);

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Charlevoix, dès 2010, faisait déjà valoir dans sa planification stratégique 2010-2015, l'orientation suivante: *assurer la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la poursuite de la mission de la Commission scolaire de Charlevoix ainsi que la valeur affirmée du sentiment d'appartenance à Charlevoix;*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de Charlevoix a déjà participé à la fusion des commissions scolaires en 1998;

**CONSIDÉRANT** que cette fusion entre la Commission scolaire du Gouffre et la Commission scolaire Laure-Conan a été facilitée par le fait qu'elle unissait deux entités liées à l'identité de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité des Éboulements appuie l'ensemble des démarches de la Commission scolaire de Charlevoix afin de se faire reconnaître :

- un statut d'exception auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) pour le maintien de son autonomie complète et;
- un financement modulé et adéquat qui lui permette d'assurer son développement durable et sa viabilité à long terme;
- que le gouvernement du Québec s'assure du maintien des écoles dans les villages et municipalités rurales et que cette orientation soit une priorité afin de conserver la vitalité des régions.

**QUE** la municipalité des Éboulements demande au gouvernement du Québec de veiller à assurer le maintien des écoles dans les villages et municipalités rurales et que cette orientation soit une priorité au bénéfice de la vitalité de nos territoires.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à :

- la Commission scolaire de Charlevoix;
- la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Caroline Simard;
- au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc.

**205-12-14 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau soit fermé pendant la période des Fêtes, soit du mercredi 24 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement.

## **206-12-14 Travaux TECQ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **207-12-14 Demandes de don**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les dons suivants :

Émission « Ça se passe chez vous » : 750 \$

Relève agricole de Charlevoix : 100 \$

Fabrique des Éboulements (chauffage) : 1 000 \$

#### **208-12-14 Motion de félicitations - Rallye brasserie**

Emmanuel Deschênes, conseiller, présente une motion de félicitations au comité des Loisirs des Éboulements pour l'organisation et la réussite de l'activité « Rallye-brasserie » tenue le 8 novembre 2014.

#### **209-12-14 Motion de félicitations – Noël des Chevaliers de Colomb**

Emmanuel Deschênes, conseiller, présente une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb conseil 13540, pour l'organisation et la réussite de la fête de Noël tenue le 7 décembre 2014 aux Éboulements.

#### **Représentation**

Le maire et les conseillers informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

#### **210-12-14 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale

<b>CORRESPONDANCE – NOVEMBRE 2014</b>	
ADMQ	Communiqué : <i>Rapport de la commission de révision permanente des programmes – La réalité de 80 % des municipalités n'est pas prise en compte</i>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement no 151-14 remplaçant le règlement no 44-97 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière</li> <li>• Bulletin de l'information culturelle</li> <li>• Communiqué de presse : <i>La MRC de Charlevoix favorise le maintien des activités et opérations du CLD et se fixe comme objectif d'étudier divers scénarios pendant l'année 2015</i></li> </ul>
RREMQ	Communiqué à l'intention des employeurs : <i>Impacts de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i>
CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX	Analyse d'impact d'un regroupement des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est
BUREAU DE POSTE	Nouvelles heures d'ouverture du bureau de poste
MMQ	Communiqué : <i>La MMQ annonce une 7<sup>e</sup> ristourne d'affilée au montant de 4 000 000 \$</i>